

COMMUNIQUÉ

Marseille, 3 novembre 2021

APPEL À CANDIDATURE 3ème édition du prix « Madame Artisanat » Inscription avant le 31 janvier 2022

Pour valoriser le parcours des 800 000 femmes du secteur de l'artisanat et susciter des vocations parmi les nouvelles générations, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat lancent la troisième édition du prix « Madame Artisanat », avec le soutien du groupe AXA.



Les deux premières éditions ont été l'occasion de distinguer des femmes, dirigeantes d'entreprises artisanales ou jeunes talents du secteur, pour leur parcours et leur détermination. Le réseau des CMA souhaite faire de cette troisième édition un levier d'inspiration pour celles qui envisagent de se lancer dans les métiers de l'artisanat, en empruntant le chemin de l'entrepreneuriat ou de la formation par apprentissage.

Pour cette nouvelle édition « Madame Artisanat », les cheffes d'entreprise artisanale, les collaboratrices et les apprenties pourront candidater, avec l'aide de leur CMA, dans les catégories suivantes :

- #1** – Le Trophée **Madame Artisanat** récompensera une femme, cheffe d'entreprise, oeuvrant depuis au moins 3 ans dans une entreprise artisanale
- #2** – Le Trophée **Madame Apprentie** récompensera une apprentie en formation dans l'un des CFA du réseau des CMA
- #3** – Le Trophée **Madame Engagée** récompensera une femme engagée en faveur de l'artisanat et valorisera les projets en faveur de l'économie de demain

Un prix « Coup de Cœur » sera également remis par AXA parmi l'ensemble des dossiers présentés, toutes catégories confondues. Ce nouveau partenariat noué avec AXA prend tout son sens avec l'engagement du groupe à promouvoir des actions en faveur des questions sociales, dont l'inclusion des femmes dans l'univers de l'artisanat fait partie.

Pour asseoir cette ambition, le prix peut également compter sur le parrainage de Nathalie Schraen-Guirma, animatrice radio/TV, ainsi que sur le soutien de Bouge ta boîte, réseau business féminin et de FCE France, association de femmes cheffes d'entreprise.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2022, par mail à Carine Truchet : c.truchet@cmar-paca.fr
Après délibération du jury en février, la remise des prix aura lieu le 1er mars 2022.

CHIFFRES CLÉS SUR LES FEMMES DANS L'ARTISANAT EN FRANCE

- Près d'un quart des entreprises artisanales est dirigé par des femmes
- Près de 800 000 femmes sont dans le secteur de l'artisanat
- 500 000 femmes sont salariées
- En 30 ans, la part de dirigeantes a doublé dans l'artisanat
- 64% des cheffes d'entreprise sont présentes dans les activités de services
- 27 % des apprentis sont des femmes

A propos de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, établissement public administré par des artisans élus pour cinq ans, a pour mission de défendre les intérêts généraux des artisans, de promouvoir le développement des entreprises artisanales et d'accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CMAR, c'est :

- Un siège situé à Marseille et 12 agences entreprises, 15 antennes de formation continue et 7 Campus de l'Université Régionale de Métiers et de l'Artisanat
- Un réseau de proximité à l'écoute des besoins singuliers des entreprises artisanales et un interlocuteur privilégié des collectivités locales et des pouvoirs publics
- 150 Elus pour représenter et mobiliser le secteur
- 1 000 collaborateurs pour informer, orienter, former et accompagner les entreprises et leurs collaborateurs
- 1 000 personnes accueillies, 22 600 jeunes rencontrés, 16 000 porteurs de projets de création conseillés, 23 000 chefs d'entreprises accompagnées.

Plus d'informations sur cmar-paca.fr



Contacts Presse

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Claire HELFER +33(0)4 91 32 24 79 | +33(0) 7 88 52 02 74 | c.helfer@cmar-paca.fr